	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-157

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<i>N° 2023-157</i>

Attribution globale de subventions aux diverses associations 2023 - Actions de sensibilisation à la transition écologique et énergétique - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2022/539 du 30 septembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté son Plan climat qui vise à faire de la métropole un territoire résilient, bas carbone et à énergie positive. Construit sur 3 axes, le plan d'action comprend un volet dédié à l'accompagnement des acteurs du territoire : habitants, associations, communes, entreprises ...

Cette mobilisation des acteurs est une condition de réussite pour atteindre les objectifs métropolitains en matière de transition énergétique et écologique.

A ce titre, le tissu associatif est un acteur incontournable, riche d'expertises autant que de potentiels. Les associations sont le relais des enjeux du climat auprès de leurs adhérents, tout en étant porteuses de dispositifs d'accompagnement au changement.

C'est dans cet objectif que Bordeaux Métropole entend renforcer sa collaboration avec les associations, et ainsi créer une synergie dans la mise en œuvre des actions du Plan climat et des feuilles de route thématiques (Contrat local de santé, rénovation énergétique de l'habitat, développement des énergies renouvelables ...)

A cet effet, Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à l'animation du territoire en attribuant une subvention aux associations décrites ci-après.

1 - Présentation des associations :

CREAQ : soutien à la mise en oeuvre des programmes de changements de comportements de la Métropole

- Cette association va au contact de publics divers sur les questions de transitions énergétique et écologique (eau, déchets, alimentation).
- Il s'agira ici de proposer des animations dédiées autour des consommations domestiques avec pour objectif de réduire l'impact carbone des citoyens métropolitains. (Volume d'action représentant 20 à 25 jours d'animation, selon les formats).

Le programme définitif, ainsi que les contenus, publics, seront affinés avec les services de Bordeaux Métropole. Il est toutefois jugé pertinent que l'association, compte-tenu de son expertise sur la thématique, accompagne les services dans la mise en œuvre du Super Défi Alimentation.

Montant de la subvention attribuée par l'ACTE
6 000€

CREAQ : Dispositif « Tout FAIRE dans la Dentelle »

- Par ce projet, cette association propose d'aller au contact des publics défavorisés, traditionnellement plutôt éloignés des projets de rénovation énergétique du bâtiment.
- Ce dispositif propose un accompagnement de A à Z, dans la « dentelle », dans le projet de rénovation énergétique : première visite de logement pour repérage, seconde visite avec un programme de travaux et un plan de financement, réalisation de devis et création des dossiers d'aides financières, lancement et accompagnement des travaux.
- Au-delà du type de public accompagné, généralement peu adressé dans les autres dispositifs sur le territoire (comme Ma Renov), l'intérêt de ce dispositif repose sur les partenariats montés avec Watt solidaire (fondation Watt for Chance de Valorem, qui installe des panneaux solaires et loue l'espace mis à disposition en toiture des bénéficiaires) et Cap Autonomie (fabrication chauffe-eau solaire sur du temps bénévole), afin de réduire le reste à charge tout en incluant des énergies renouvelables dans les travaux.

Montant de la subvention attribuée par l'ACTE
17 500€

E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE

- Cette association propose l'animation d'ateliers éducatifs tels que le « Tribunal du changement climatique » (un groupe de citoyens saisit le tribunal face à la montée des eaux et les conséquences de la disparition du littoral aquitain) et « Il y a de l'eau dans le gaz » (jeu de rôle longue durée avec 7 séances).
- Elle permet de comprendre que nous sommes tous des citoyens du monde et que notre mode de vie local a un impact et des enjeux environnementaux et sociaux globaux.

Montant de la subvention attribuée par l'ACTE
2 000 €

GRAINE NOUVELLE-AQUITAINE

- Il s'agit du dispositif des Juniors du Développement Durable (JDD) qui accompagne les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable 2023.

- Cette association anime le vaste réseau des structures/associations (40aine) qui interviennent dans les écoles du territoire métropolitain sur les diverses thématiques de la transition écologique et propose à ces associations des temps de rencontre, de réflexion et de formation.
- Elle coordonne les accompagnements à destination :
 - Des écoles avec l'accompagnement à la labellisation E3D (école/établissement en démarche de développement durable),
 - Du péri et de l'extra-scolaire avec les projets Grand Format (accompagnement d'une structure en mode projet sur un temps long) ainsi que les Vendredis des Accueils Collectifs de Mineurs (cycle de formations pour la transition écologique à destination des professionnels du péri et de l'extrascolaire, 4 dates par an).

Montant de la subvention attribuée par l'ACTE
52 500 €

PEP 33 : mise en œuvre des soutiens Juniors du Développement Durable

- L'association des PEP 33, via cette subvention, rémunère les intervenants associatifs (spécialistes de l'éducation à la transition écologique), qui assurent des interventions dans les établissements scolaires, en accord avec les équipes de la Direction Départementale de l'Education Nationale et de Bordeaux Métropole en charge du dispositif.
Cela se traduit par la réalisation d'actions de sensibilisation, de projet, d'ateliers lors des journées de valorisation ou encore dans le cadre de la Semaine de l'Arbre ou du challenge de la mobilité inter-école) et permet de toucher chaque année entre 5 000 et 10 000 élèves.

Montant de la subvention accordée par l'ACTE
117 900 €

PEP 33 : aide au fonctionnement

Cette subvention d'aide au fonctionnement permet de financer les moyens humains de l'association des PEP 33 qui assurent la charge administrative, financière et comptable du dispositif des JDD (suivi comptable et règlements des actions réalisées par les structures intervenantes dans les écoles). L'association assure ainsi une charge administrative et comptable complexe, indispensable au bon fonctionnement du dispositif et qui ne serait aujourd'hui être assumée en interne.

Montant de la subvention accordée par l'ACTE
13 000 €

2 - Modalités de versement de chaque subvention :

Pour l'année 2023, le paiement des subventions à ces différentes associations s'effectuera comme suit :

- Un premier acompte (70% ou 80%) à la signature de la convention,
- Le solde (30% ou 20%) à réception des pièces justificatives prévues par les conventions.

Associations	Montant alloué
E GRAINE NOUVELLE AQUITAINE	2 000 €
CREAQ - soutien à la mise en oeuvre des programmes de changements de comportements de la Métropole	6 000 €
CREAQ - Dispositif « Tout FAIRE dans la Dentelle »	17 500 €
GRAINE AQUITAINE	52 500 €
PEP 33 - mise en œuvre JDD	117 900 €
PEP 33 - aide au fonctionnement	13 000 €
TOTAL	208 900€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/50 du 25 janvier 2019 autorisant le Président à signer le plan d'action du contrat local de santé métropolitain,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2021/343 du 9 juillet 2021 fixant la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2022/176 du 25 mars 2022 concernant la stratégie de rénovation énergétique de l'habitat,

VU la délibération n° 2022/539 du conseil métropolitain du 30 septembre 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan climat métropolitain en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation des habitants.
- Les montants globaux annuels attribués aux associations sus mentionnées sont supérieurs à 23 000€, toutes subventions confondues octroyées par les différents services instructeurs de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux associations mentionnées ci-dessus le montant des subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions de partenariats à venir, afférentes à ces engagements.

Article 3 : Les dépenses relatives au règlement de ces subventions sont imputées au budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65 article 65748.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claudine BICHET
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	